

Publications des tribunaux

Citation

Le président du tribunal militaire de division 2,

A vous:

N.N., actuellement sans domicile connu; recr non incorporée;

vous êtes cité à comparaître à l'audience du tribunal militaire de division 2, siégeant le vendredi 9 novembre 2001, à 8 h. 30, à Yverdon-les-Bains, Hôtel-de-Ville, Salle des débats, 2^e étage, sous l'inculpation de refus de servir,

Si vous ne vous présentez pas vous serez jugé par défaut.

9 octobre 2001

Le président du Tribunal militaire de division 2